

Calendrier voirie 2024

Édito du Conseiller administratif

Chères Lancéennes, chers Lancéens,

La Ville de Lancy travaille activement, depuis plus d'une décennie, à la mise en œuvre de sa politique de gestion des déchets qui s'articule autour de trois axes ; l'augmentation du taux de tri des déchets et le recyclage, la réduction de la circulation des véhicules de ramassage et la sensibilisation des Lancéennes et Lancéens, tous âges confondus, à la thématique des déchets.

Il est à reconnaître et à valoriser que notre administration, avec le concours actif des habitantes et des habitants, a atteint d'excellents résultats sur la qualité du tri au cours des dernières années. Bien que les enjeux sociétaux soient considérables, nous pouvons agir, à notre échelle – collectivement et individuellement – en modifiant nos habitudes en faveur de l'environnement. Dans cette optique, outre l'abandon progressif de la collecte des déchets en « porte-à-porte », la Ville de Lancy souhaite engager des actions de sensibilisation afin que chacune et chacun puisse participer au changement, que ce soit en limitant ses déchets, en offrant une seconde vie à ses meubles et objets ou en veillant à sa consommation. Au fil des mois, ce calendrier vous proposera bon nombre de conseils et informations pratiques. Je tiens à vous remercier pour votre implication, tout en précisant que votre administration est à disposition pour vous guider sur le chemin de la réduction des déchets, et ce, dans une logique des « petits pas ». Je suis convaincu que les actions mineures quotidiennes, lorsqu'elles sont mises bout à bout, peuvent générer des progrès majeurs.

Bonne année 2024 et bonne lecture.

Une politique durable

La Ville de Lancy poursuit une politique de gestion des déchets visant à limiter la production de déchets par habitant tout en augmentant encore le tri et la valorisation des déchets. Ce second axe de travail, portant sur l'augmentation du tri, vise à supprimer progressivement la collecte des ordures ménagères effectuée en porte à porte avec les camions voirie, au profit des éco-points enterrés répartis sur l'ensemble du territoire communal (à noter que cela ne concerne pas la collecte des déchets de jardin, des encombrants et des déchets d'entreprises). Nous rappelons que cet axe de travail vise aussi à réduire drastiquement les flux routiers, à limiter la dégradation des qualités de l'air en milieu urbain, à sécuriser les collectes ; tout en améliorant significativement le taux de recyclage communal. Il permet également à l'ensemble de la population, enfants compris, d'accéder à l'acte de tri, de manière responsable et durable. Étant précisé que la majorité des éco-points enterrés sont implantés sur les chemins de vie du quotidien (à proximité des écoles, des arrêts de tram, des commerces, etc.).

Le saviez-vous ? À ce jour, 68 éco-points sont répartis sur l'ensemble de la commune.

Comme relevé précédemment, la gestion des déchets via les éco-points, permet d'améliorer le taux de recyclage, de diminuer les émissions de CO2 générées par les camions voirie et d'améliorer la sécurité des collectes pour les riveraines et riverains ainsi que pour le personnel technique. Ce mode de collecte des déchets représente environ 4 à 5 fois moins de kilomètres parcourus pour la même opération, par rapport au mode « porte à porte », réduisant d'autant l'empreinte carbone. À noter que la Ville de Lancy travaille avec des prestataires qui exploitent majoritairement avec des véhicules utilisant des ressources n'émettant pas de particules fines (véhicules de type électrique par exemple).

« Allô, Triporteur ! »

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, la Ville de Lancy propose une prestation de proximité nommée « Allô, Triporteur ! ». Ce service entièrement gratuit permet de soutenir les personnes âgées, isolées, malades ou en situation de handicap (temporaire ou définitive) dans l'évacuation de leurs déchets. Des « ambassadrices ou ambassadeurs voirie », recruté-es et accompagné-es par la structure lancéenne d'insertion professionnelle Contact Emploi Jeunes, sillonnent la commune au moyen de vélos triporteurs électriques afin de collecter les déchets ménagers des souscripteurs, sur le pas de leur porte, pour les déposer ensuite dans les éco-points du quartier. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour saluer la qualité de leur travail. Ceci, toujours avec le sourire et par tous les temps ; offrant une solution de proximité et pragmatique aux personnes rencontrant des difficultés pour l'exécution de cette tâche.

Ce service vous intéresse ? Contactez le pôle insertion (Service des affaires sociales et du logement) au 022 706 16 60.

Liste des éco-points

Petit-Lancy :

Fief-de-Chapitre 7-9 : Chemin du Fief-de-Chapitre 7-9

Fief-de-Chapitre 16-20 : Chemin du Fief-de-Chapitre 6

Cimetière 12 : Avenue du cimetière 10

Tattes-Brûlées : Chemin des Tattes-Brûlées 12

Daniel-Ihly : Chemin Daniel-Ihly 20

Florimont : Chemin du Bac 13 - Stade de Florimont

Louis-Bertrand 25 : Avenue Louis-Bertrand 25

Émile-Dupont : Avenue du Plateau - Parc Émile-Dupont

Troènes : Chemin des Troènes 3

Avenue du Petit-Lancy : Avenue du Petit-Lancy 1-3

Bois-de-la-Chapelle : Avenue du Bois-de-la-Chapelle

Caroline-Bossons : Chemin de la Caroline 1 - Rue des Bossons 76

Ormeaux : Place des Ormeaux 6

Vendée : Chemin de la Vendée 27

Gué : Chemin du Gué 78

Olliquettes : Chemin des Olliquettes 2

Mouilles : Chemin des Mouilles 7

Vieux-Chemin-d'Onex 12 : Vieux-Chemin-d'Onex 12

Vieux-Chemin-d'Onex 20 : Vieux-Chemin-d'Onex 20

Vignes : Chemin des Vignes 1

Troènes 7 : Chemin des Troènes 7

Clochetons : Chemin des Clochetons 1

Colline : Chemin de la colline

Saint-Georges : Route de Saint-Georges 83

Morgines 35 : Avenue des Morgines 35

Rampe du Pont-Rouge : Rampe du Pont-Rouge 4

Tour Saint-Marc : Chemin de la Caroline 24

Clair-Matin : Square Clair-Matin

Chemin du Repos : Chemin du Repos

Chemin du Clos-du-Midi : Chemin du Clos-du-Midi

Grand-Lancy :

Grand-Lancy 64 : Route du Grand-Lancy 64

Pierre-Longue : Chemin de Pierre-Longue

Terrasses de Lancy : Route du Grand-Lancy 112

Mallet : Route du Grand-Lancy 37

Adret : Chemin de Mérinos

Eugène-Lance 80 : Avenue Eugène-Lance 80

Eugène-Lance 70 : Avenue Eugène-Lance 70

Pontets 1-3 : Chemin des Pontets 1-3

Pontets 15 : Chemin des Pontets 15

Pontets 25-31 : Chemin des Pontets 25-31

Bachet : Chemin du Bachet 5

Marignac (Stade) : Chemin des Rambossons 27

Marignac (Ferme) : Avenue Eugène-lance 28 (dans la cour de la ferme Marignac)

Courtillets : Chemin des Courtillets 3

Paul-Maerky : Chemin Paul Maerky

En-Sauvy (École) : Avenue curé baud 40 - École En Sauvy

Communes-Réunies 18-20 : Avenue des Communes-Réunies 18-20

Semailles 5 : Chemin des Semailles 5

Verjus : Chemin des Verjus 30-32

Verjus 46 : Chemin des Verjus 46

Verjus (Stade) : Chemin des Verjus 80

Fraisiers : Chemin des Fraisiers 17

Émile-Paquin : Chemin Émile-Paquin 1

Palettes : Chemin des Palettes 15

Communes-Réunies 60 : Avenue des Communes-Réunies 60

Étoile : Avenue des Communes-Réunies 66

Communes-Réunies 86-90 : Avenue des Communes-Réunies 86-90

Compostelle 9 : Chemin de Compostelle 9

Compostelle 23 : Chemin de Compostelle 23

Le-Sapay : Chemin Le-Sapay 7

Commanderie : Chemin de la Commanderie 8

Rambossons : Chemin des Rambossons 10

Semailles 50 : Chemin des Semailles 50

Adret Amont : Avenue Eugène-Lance 5

Adret Aval : Chemin de l'Adret

Gilly : Chemin de Gilly 17

Trèfle d'Or : Route de Saint-Julien 63

Cité de Pesay : Chemin des Anémones

Heures d'utilisation : 8 h - 20 h. Veuillez strictement respecter cet horaire.
Aucun dépôt autorisé en dehors des bennes et containers.

Déchets collectés par la Ville de Lancy et ses prestataires voirie

Bouteilles en PET pour boissons – dans tous les éco-points : Les bouteilles d'huile, de vinaigre, de shampoing, de lait ou tout emballage en plastique doivent être jetés dans la poubelle ordinaire.

Toutes les catégories de piles jetables – dans tous les éco-points : Les batteries et accumulateurs au plomb pour véhicules à deux ou quatre roues doivent être déposés à l'Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec).

Boîtes de conserve, capsules de bouteilles, barquettes alimentaires, feuilles d'aluminium, tubes de sauces diverses, etc. – dans la plupart des éco-points : Les emballages de type Tetrapack, avec une fine couche d'aluminium à l'intérieur, doivent être jetés dans la poubelle ordinaire.

Capsules en aluminium – dans tous les éco-points : Les capsules en plastique doivent être jetées dans la poubelle ordinaire.

Tous types de vêtements propres et en bon état, chaussures, linge de maison – dans la plupart des éco-points : Les textiles sales ou humides ne sont pas admis.

Tous types de papier et cartons – dans tous les éco-points : Les mouchoirs, serviettes en papier et cartons souillés, les feuilles autocollantes et emballages de briques de lait ou autres boissons doivent être jetés dans la poubelle ordinaire.

Épluchures, coquilles d'œufs, restes de repas, marc de café, sachets de thé, fleurs fanées, plantes d'appartement dépotées, feuilles mortes, gazon naturel, mauvaises herbes, branches fagotées (diamètre de 12mm et longueur de 1.20 m maximum), etc. – dans tous les éco-points : Les litières pour animaux, les couches culottes, les sacs d'aspirateur, les mégots de cigarettes doivent être jetés dans la poubelle ordinaire. Les sacs en plastique verts ou noirs (issus de produits pétroliers) sont strictement interdits.

Bouteilles, flacons, bocaux – dans la plupart des éco-points : Les bouchons et couvercles doivent être retirés et il n'est pas nécessaire de décoller les étiquettes. Les miroirs, vitres, objets en porcelaine, faïence, céramique, etc. doivent être déposés à l'Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec).

Ordures ménagères – dans tous les éco-points : Les ordures ménagères contiennent tous les déchets non valorisables.

Où déposer vos autres déchets

Produits chimiques divers

Produits chimiques et toxiques (aérosols, insecticides) : Commerces spécialisés ou Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec)

Toxiques dangereux : En présence d'amiante ou en cas de doute, contacter l'Office cantonal de l'environnement (OCEV), T. 22 388 80 00

Produits chimiques (colles, diluants, solvants/dissolvants, peintures, vernis produits phytosanitaires et engrais, etc.) : Commerces spécialisés ou Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec)

Matériel électrique (accumulateurs, batteries, prises électriques) :

Commerces spécialisés ou Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec)

Matériel d'éclairage

Ampoules économiques, longue durée, fluocompactes, ampoules LED, tubes néons ou fluorescents : Commerces spécialisés ou Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec)

Ampoules halogènes, incandescentes, à filament : Poubelle ordinaire

Matériel informatique divers

Matériel informatique et bureau : Commerces spécialisés ou Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec)

Cartouches d'encre, toner d'imprimante : Rapporter aux établissements publics pour l'intégration (EPI), www.epi.ge.ch

CD, CD-ROM, DVD : Commerces spécialisés ou Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec)

Matériaux divers

Déchets de chantier, gravats, briques : Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec)

Déchets domestiques en bois (meubles) : Levée des encombrants ou Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec)

Pneus : Commerces spécialisés ou Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec)

Vitres, céramique, faïence, porcelaine, poterie : Levée des encombrants et Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec). Poubelle ordinaire pour les petites pièces isolées

Contenants

Bouteilles en plastique et briques de lait : Poubelle ordinaire

Gobelets en plastique ou carton : Poubelle ordinaire

Substances organiques

Filtres à café en papier avec marc de café, thé ou sachets de thé : P'tite poubelle verte

Huiles

Huiles minérales : Commerces spécialisés ou Espace de récupération cantonal de la Praille (Esrec)

Huiles végétales : À jeter dans la poubelle ordinaire au moyen d'une bouteille en plastique (maximum 1l. par sac)

Déchets souillés (couches culottes, mouchoirs en papier, papier ménage, lingettes humides, litières pour animaux ; même naturelle) :

Poubelle ordinaire

Produits pharmaceutiques et médicaux

Médicaments périmés ou inutilisés, thermomètres au mercure ou gallium : À rapporter dans une pharmacie

Seringues : À rapporter dans une pharmacie. Pour les seringues liées au traitement du diabète, contacter l'association Diabète Genève.

www.diabete-geneve.ch

Radiographies médicales : Une benne spécifique est à disposition à la réception du Bâtiment administratif de la Mairie : route du Grand-Lancy 39A

Déchets carnés

Animaux morts : Contacter le Centre intercommunal des déchets carnés (Cidec) afin de protéger la population des risques liés aux maladies animales, T. 022 342 50 43

Autres

Livres : À déposer dans les boîtes à livres communales, à découvrir sur www.lancy.ch/prestations/boites-livres

Cassettes vidéo ou audio : Poubelle ordinaire

Les déchets encombrants

En 2022, à Lancy, près de 900 tonnes d'encombrants ont été jetés. Soit environ 525 tonnes de bois, 76 tonnes de ferraille, 260 tonnes de matériaux non valorisables et 39 tonnes d'appareils électroménagers, de matériel informatique et d'objets divers et variés. Ces chiffres doivent nous faire réagir. Aujourd'hui, la surconsommation pose de réels problèmes en termes de gestion des déchets. En effet, nous constatons lors des collectes que de nombreux encombrants sont encore en bon état d'utilisation et n'ont donc pas leur place à la déchetterie. À présent, nous devons toutes et tous tenter d'adopter de nouvelles habitudes de consommation, plus responsables et durables. Avant de jeter un objet, il est important de se demander si ce dernier est réellement en fin de vie, s'il peut être réparé ou servir à une autre personne. Afin d'accompagner les habitantes et habitants dans ces réflexions et démarches, la Ville de Lancy promeut différentes initiatives locales telles que ge-repare, ge-reutilise, La Manivelle ou encore les boîtes à livres.

Bon à savoir

Les « déchets encombrants et ferrailles » comprennent les objets volumineux tels que les lits, matelas, meubles, tapis, mobilier de jardin, matériel de sport, appareils électroménagers, frigos, lave-vaisselle, ordinateurs, télévisions, etc.

Les encombrants doivent être déposés la veille de la levée, au plus tard à 21h, à l'emplacement prévu à cet effet.

Les dépôts sauvages, en dehors des jours de collecte, posent de considérables problèmes sanitaires et entravent la circulation piétonne. Ils sont, en outre, passibles d'une amende.

Pensez aux œuvres caritatives

Les textiles*, habits, objets, meubles, appareils électriques et électroniques encore en état de fonctionner peuvent être donnés à différentes œuvres caritatives. Certaines d'entre elles proposent des solutions de ramassage à domicile : **L'Armée du Salut, Caritas Genève, Le Centre social protestant, La Communauté d'Emmaüs, La Croix-Rouge genevoise.**

* Malheureusement, on retrouve encore 4 à 5% de textiles dans nos ordures ménagères, soit près de 255 tonnes/an qui pourraient être recyclés.

Rappel par SMS de la levée des encombrants

Chaque mois, recevez un SMS de rappel la veille de la levée des encombrants dans votre quartier. Ainsi, vous n'oublierez plus de vous débarrasser de vos objets volumineux en fin de vie. Cliquez sur le lien suivant pour recevoir votre SMS mensuel. <https://www.lancy.ch/sms>

Consommation responsable – les bonnes adresses et les bons plans

Alimentation en vrac

Les marchés de Lancy

- Place de Pont-Rouge, mercredi de 16h à 20h
- Place des Ormeaux, lundi et jeudi de 6h à 14h
- Place du 1er Août, mercredi et vendredi de 6h à 14h

Épicerie Le Local

Place Haute du Bachet-de-Pesay

Livres, vêtements et objets de seconde main ou à emprunter

- **Bibliothèque municipale de Lancy**, route du Pont-Butin 70, 1213 Petit-Lancy
- **Les cabines et boîtes à livres** : www.lancy.ch/prestations/boites-livres
- **La Recyclerie (Caritas)**, avenue du Petit-Lancy 3, 1213 Petit-Lancy
- **Geneva Cargo Bike**, place de Pont-Rouge 4, 1212 Grand-Lancy
- **Styl'en Tête (brocante)**, route du Grand-Lancy 70, 1212 Grand-Lancy
- **Bourse aux vêtements de Lancy**, avenue du Curé-Baud 40, 1212 Grand-Lancy

Mais aussi...

- **La Manivelle**, pour emprunter plutôt qu'acheter (abonnement annuel gratuit pour les habitant-es de Lancy) : www.lancy.ch/manivelle
- **ge-repare.ch**, le répertoire de la réparation à Genève, pour réparer plutôt que jeter : www.ge-repare.ch
- **ge-reutilise.ch**, le répertoire de la seconde main et de la réparation d'objets à Genève, pour réutiliser plutôt qu'acheter du neuf : www.ge-reutilise.ch
- **Zero Waste Switzerland**, pour trouver de bons conseils et astuces afin de réduire ses déchets et de lutter contre le gaspillage : www.zerowasteswitzerland.ch
- **Le calendrier des prochains Repair Cafés FRC** : www.frc.ch/agenda-frc

Appel à idées

La Ville de Lancy souhaite intégrer la population à une réflexion autour des vide-greniers et de l'échange d'objets. Si ce sujet vous intéresse, nous vous invitons à écrire à dechets@lancy.ch ou contacter le 022 879 54 31 afin de partager vos idées et vos avis.

Les déchets organiques

Outre le fait que les déchets organiques représentent toujours une part très importante du contenu de notre poubelle ménagère (27%), il est important d'avoir en tête que le déchet organique est le seul déchet que la nature pourrait recycler de manière autonome. En revanche, s'il est mal trié et jeté dans la poubelle ménagère, ce dernier produit du CO₂ (transport), dépense de l'énergie pour être brûlé (incinération) et créer du mâchefer.

Que deviennent les déchets organiques une fois triés ?

Ils sont collectés, acheminés vers la filière de traitement où ils sont ensuite séparés, triés et broyés. Au moyen d'un processus de fermentation, les déchets organiques dits humides (gazon, épluchures, restes de repas) produisent du biogaz qui sera ensuite transformé en électricité et chaleur. Les déchets organiques dits secs (branchages) sont criblés en compost dédié à l'agriculture genevoise.

Alors comment bien trier ses déchets organiques ?

Je m'équipe gratuitement d'une P'tite poubelle verte et de sacs compostables disponibles gratuitement à la réception du bâtiment administratif de la mairie, route du Grand-Lancy 39A, ou au poste de police municipale du Petit-Lancy, avenue du Cimetière 2A.

Je trie correctement mes déchets et je jette dans ma P'tite poubelle verte les déchets suivants : les épluchures, les restes de repas, le pain sec, les os, les coquillages, le marc de café ainsi que les plantes d'appartement, les fleurs fanées, etc. Attention : les déchets tels que les litières pour animaux, les couches culottes, les balayures doivent être jetés avec les déchets ménagers.

Je dépose mes déchets organiques dans la benne prévue à cet effet. Les sacs compostables de la P'tite poubelle verte sont à jeter dans les bennes des déchets organiques installées sur tous les éco-points communaux. Les déchets de jardin tels que les résidus de récolte, les feuilles mortes, le gazon et les branches sont aussi des déchets compostables qui doivent être déposés dans les bennes de déchets organiques ou, pour les habitations qui en possèdent, dans les containers verts dédiés à cet effet.

La règle d'or des « 5R »

Les 5R, c'est quoi ?

Réduire notre consommation à nos besoins réels

Recycler tout ce qui peut l'être

Réutiliser ce que l'on consomme

Réparer pour prolonger la durée de vie des objets

Renoncer à ce dont on peut se passer

Aujourd'hui, nous sommes bien conscient-es de l'état préoccupant de notre planète. Chaque geste compte et le tri des déchets ainsi que le recyclage sont des leviers majeurs pour la préservation des ressources naturelles. Voilà maintenant plusieurs années que le calendrier voirie est un outil précieux de sensibilisation à la gestion des déchets pour la Ville de Lancy.

Dans les dernières éditions, une multitude de sujets ont été abordés tels que la mise en œuvre de la politique communale, les déchets valorisables, les déchets ménagers, la seconde vie des déchets ou encore les infrastructures de tri. En 2024, nous souhaitons vous proposer de mettre en place de nouvelles habitudes ou de nouveaux gestes facilement applicables au quotidien par toutes et tous, jeunes et moins jeunes.

Comment ?

Réduire

- Les emballages à usage unique pendant les courses ou repas à emporter en vous munissant de vos propres cabas et contenants.
<https://zerowasteswitzerland.ch/fr/2023/11/16/acheter-des-aliments-dans-ses-propres-recipients/>
- Le gaspillage alimentaire en dédiant un jour par semaine à la préparation des restes de manières créative

Recycler

- Les déchets organiques en les triant correctement (voir page dédiée au déchets organiques)
- Vos vêtements abimés en les transformant pour leur offrir une nouvelle vie <https://zerowasteswitzerland.ch/fr/2023/11/16/le-trapilo-tu-connais/>

Réutiliser

- Les livres disponibles dans les boîtes à livres près de chez vous et déposer vos anciennes lectures pour faire le bonheur de vos voisin-es.
- Les objets en les empruntant à votre entourage ou dans une bibliothèque d'objets [La Manivelle à Lancy | Ville de Lancy](#)

Réparer

- Un objet plutôt que de le jeter
- Un appareil défectueux en profitant d'un prochain Repair Café
www.frc.ch/agenda-frc

Renoncer

- À acheter des vêtements neufs pendant un mois
<https://zerowasteswitzerland.ch/fr/2023/11/16/defi-rien-de-neuf-pendant-2-mois/>
- À acheter des fruits et légumes hors saison

Spécial fin d'année

Organiser les fêtes de fin d'année selon la règle des 5R

<https://zerowasteswitzerland.ch/fr/2023/11/16/les-fetes-de-fin-dannee-quelques-idees-zero-dechet-zero-gaspi/>

À VOUS DE JOUER ! et n'hésitez pas à partager vos expériences « 5R » en envoyant des messages, photos ou vidéos à l'adresse : dechets@lancy.ch.

Nos remerciements à l'association Zero Waste Switzerland pour son accompagnement dans la réalisation de ce calendrier.

Dates à retenir

Dates des levées « porte à porte » (par camion voirie)

Petit-Lancy

Déchets organiques : tous les lundis

Ordures ménagères : tous les lundis et jeudis

Verre : tous les jeudis

Papier-Carton : tous les mercredis

Encombrants/ferraille : chaque dernier mercredi du mois. Les objets doivent être déposés la veille de la levée et à 21h au plus tard.

Grand-Lancy

Déchets organiques : tous les mardis

Ordures ménagères : tous les mardis et vendredis

Verre : tous les jeudis

Papier-Carton : tous les mercredis

Encombrants/ferraille : chaque dernier jeudi du mois. Les objets doivent être déposés la veille de la levée et à 21h au plus tard.

Dates des manifestations communales

Faites du jardin : 4 mai 2024, parc Navazza-Oltramare

Mai au parc : 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2024, parc Bernasconi

Cérémonie de passation de maire : 3 juin 2024, parc Navazza-Oltramare

Exposition des artistes lancéen-nes : 14 juin 2024, parc Bernasconi

Fête des écoles du Petit-Lancy : 27 juin 2024, parc Navazza-Oltramare

Fête des écoles Grand-Lancy : 28 juin 2024, parc Navazza-Oltramare

Fête du 1^{er} Août : 1^{er} août 2024, parc Navazza-Oltramare

Fête de l'Abeille et du Terroir : 21 septembre 2024, parc Navazza-Oltramare

Réception des sociétés communales et remise du mérite de Lancy : 8 octobre 2024, salle communale du Petit-Lancy

Promotions civiques et citoyennes : 12 novembre 2024, salle communale du Petit-Lancy

Noël à Lancy, marché de Noël : 27 novembre au 1^{er} décembre 2024, place de Pont-Rouge

Plus d'info sur www.lancy.ch